

**REUNION DE COOPERATION
INTERNATIONALE**

JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

LA REUNION



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réunion de coopération internationale du jeudi 24 novembre 2022

Participants

FRANCE

Préfecture

- M. Laurent AMAR, conseiller diplomatique à la Préfecture de La Réunion

Douane et Service commun des laboratoires

- M. Jean-François DUTHEIL, directeur général adjoint des douanes et droits indirects
- M. Nicolas LE GALL, directeur régional des douanes et droits indirects à La Réunion
- M. Thierry PICART, directeur du service commun des laboratoires
- M. Benoît PASCAL, chef du pôle Orientation des Contrôles à la direction régionale de La Réunion
- Mme Elisabeth RUFFAT, cheffe du pôle Action Economique à la direction régionale de La Réunion
- M. Thierry ATCHAMA SOURAMA, correspondant coopération internationale à la direction régionale de La Réunion
- Mme Muriel BLANC, responsable du secrétariat général de la direction régionale de La Réunion

COMORES

- M. Hassani Mohamed MOUSTOIFA, directeur général des douanes de l'Union des Comores
- M. Said Hamza YOUSOUF, conseiller technique auprès du directeur général des douanes de l'Union des Comores
- Mme Samihat SAINDOU, assistante exécutive du directeur général des douanes de l'Union des Comores

MADAGASCAR

- Mme Yolande RAHANTASOA, directrice des statistiques et de la comptabilité douanière à la direction générale des douanes de Madagascar

MAURICE

- M. Dinathsingh MUNGLA, chef de l'unité anti-drogue de la direction des douanes au sein de la Mauritius Revenue Authority

SEYCHELLES

- M. Paul BARRACK, directeur des douanes au sein de la Seychelles Revenue Commission

Programme

8h00 – 8h30 : Café d'accueil en terrasse

8h30 – 9h00 : Ouverture de la réunion
Introduction du directeur régional
Discours d'ouverture du directeur général

9h00 – 11h30 : Présentation des délégations par ordre alphabétique au format 4x20 min avec présentation générale, exposé des enjeux locaux en matière douanière et des attentes en matière de coopération dans la zone et avec la douane française et 10 min d'échanges.
Pause à mi-parcours avec point presse.

9h00 – 9h30 : Présentation de la direction générale des douanes des Comores

9h30 – 10h00 : Présentation de la direction générale des douanes de Madagascar

10h00 – 10h30 : Collation en terrasse – Point presse – Signature du livre d'or

10h30 – 11h00 : Présentation de la direction des douanes de Maurice

11h00 – 11h30 : Présentation de la direction des douanes des Seychelles

11h30 – 12h00 : Conclusion par le directeur général – Signature des lettres d'intention

12h00 – 14h00 : Déjeuner

LETTRE D'INTENTION

ENTRE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES DE L'UNION DES COMORES, LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES DE LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR, LE DÉPARTEMENT DES DOUANES DE L'AUTORITÉ FISCALE DE LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE ET LA DIVISION DES DOUANES DE LA COMMISSION FISCALE DE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES

La direction générale des douanes et des droits indirects de la République française, ci-après la DGDDI, la direction générale des douanes de l'Union des Comores, ci-après la DGDC, la direction générale des douanes de la République de Madagascar, ci-après la DGDM, le département des douanes de l'autorité fiscale de la République de Maurice (*Customs Department at the Mauritius Revenue Authority*), ci-après la MRA et la division des douanes de la Commission fiscale de la République des Seychelles (*Customs Division at the Seychelles Revenue Commission*), ci-après le SRC, désignés individuellement comme « Participant », ont convenu de signer la présente lettre d'intention en matière de coopération douanière dans leur intérêt mutuel.

Reconnaissant que la Commission de l'Océan Indien, ci-après la COI, a pour mission de resserrer les liens entre les îles de l'océan indien et de soutenir ses États membres dans le cheminement vers le développement durable.

Reconnaissant que la COI est une organisation intergouvernementale de proximité qui intervient ainsi dans les domaines où une action régionale revêt une forte valeur ajoutée.

Prenant acte que la douane est une institution fondamentale aux fins de l'intégration régionale, de la prospérité économique et de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'en matière de facilitation des échanges commerciaux internationaux.

Considérant qu'une plus grande intégration régionale passe par une convergence des pratiques douanières.

Prenant acte que les problématiques douanières sont insuffisamment prises en compte et que le partage des bonnes pratiques en matière de facilitation des échanges ainsi que le développement de nouveaux outils technologiques constituent des opportunités de convergence entre les Participants.

Reconnaissant qu'un approfondissement de la coopération douanière est nécessaire pour faire respecter les législations et réglementations dont les Participants ont la charge.

Conscientes que l'état de la menace douanière dans l'Océan Indien a considérablement évolué au cours des dernières années avec l'apparition d'une criminalité transnationale régionale qui menace la stabilité et la sécurité des citoyens.

Tenant compte de la nécessité pour les Participants de renforcer leur collaboration et d'accroître les échanges d'information et du renseignement entre chaque Participant.

Soulignant que le renforcement de la coopération douanière au sein de la COI s'inscrit dans le respect des souverainetés nationales, de la subsidiarité des actions et de la transparence.

EXPRIMENT PAR LA PRÉSENTE, d'une part, leur volonté de contribuer au renforcement de la coopération douanière au sein de la COI, conformément aux lois et règlements nationaux de chaque Participant :

- Les Participants souhaitent la création d'une instance permanente d'échange sur les questions douanières au sein de la COI susceptible de porter et coordonner les projets dans le

domaine douanier. Les Participants proposent la création d'un comité « douane » au sein de la COI qui réunirait les signataires de la présente lettre d'intention et disposerait d'un secrétariat permanent pour suivre la réalisation de leurs projets d'intérêt commun.

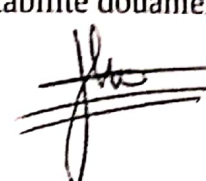
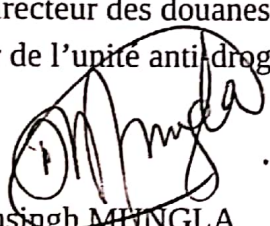
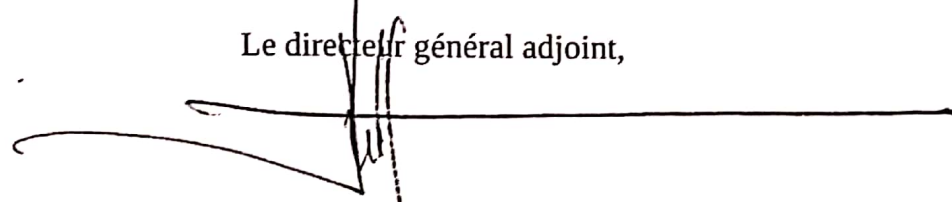
- Les Participants entendent promouvoir la mutualisation des bonnes pratiques douanières dans le domaine de la sécurisation juridique et de la fluidification des échanges de marchandises.
- Les Participants ont la volonté de promouvoir et de mutualiser les solutions technologiques innovantes développées régionalement et respectueuses de la souveraineté de chacun des Participants pour répondre aux besoins de fluidité, de sécurité, de prévisibilité et de traçabilité de la marchandise destinée à être importée, exportée ou transbordée.
- Les Participants proposent d'intensifier la coopération technique notamment en vue de répondre aux besoins spécifiques de chaque Participant en matière de formation. Les Participants déclarent vouloir mutualiser les opportunités de formation offertes régionalement. Ainsi, chaque Participant ouvrira, en présentiel ou en visioconférence selon ses possibilités, aux autres Participants, les actions de formation délivrées localement et contribuant au renforcement des capacités.
- Les Participants proposent de travailler sur les obstacles non tarifaires aux échanges de marchandises afin de faire émerger un environnement plus propice aux investissements et à la circulation des marchandises entre les États membres de la COI.
- Les Participants souhaitent promouvoir une relation de confiance avec les entreprises du commerce international établies régionalement qui s'engagent dans une démarche de certification de leur procédure douanière au travers de statuts reconnus internationalement dont notamment celui d'opérateur économique agréé (OEA), au travers des accords de reconnaissance mutuelles au niveau sous-régional.
- Les participants considèrent enfin qu'un renforcement de la coopération avec l'Union européenne dans le domaine douanier peut permettre de réaliser les objectifs de la présente lettre d'intention.

EXPRIMENT PAR LA PRÉSENTE, d'autre part, leur volonté de développer une approche multilatérale et intégrée en vue de prévenir, rechercher et réprimer les infractions à leurs législations douanières respectives, conformément aux lois et règlements nationaux de chaque Participant :

- Les Participants souhaitent la mise en place d'une approche plus intégrée et multilatérale de l'assistance administrative mutuelle internationale sur la zone, avec pour objectif la co-construction d'une évaluation régionale de la menace et la définition d'une réponse commune et coordonnée à celle-ci.
- Les Participants déjà liés par une convention bilatérale d'assistance administrative mutuelle internationale s'engageront à collaborer plus étroitement dans le domaine du renseignement. Les Participants non encore liés par une convention bilatérale d'assistance administrative mutuelle internationale s'engageront, dans le cadre des possibilités offertes par leurs législations et réglementations nationales, à partager avec les autres Participants toutes les

informations ou tout renseignement permettant de mieux prévenir, rechercher et réprimer les infractions douanières.

SIGNÉ en cinq exemplaires à La Réunion le 24 novembre 2022 en langue française.

Pour la direction générale des douanes de l'Union des Comores, Le directeur général,  Hassani Mohamed MOUSTOIFA	Pour la direction générale des douanes de la République de Madagascar, Pour le directeur général, La directrice des statistiques et de la comptabilité douanière,  Yolande RAHANTASOA
Pour le département des douanes de l'autorité fiscale de la République de Maurice, Pour le directeur des douanes, Le directeur de l'unité anti-drogue,  Dinathsingh MUNGLA	Pour la division des douanes de la commission fiscale de la République des Seychelles, Le directeur de la division,  Paul BARRACK
Pour la direction générale des douanes et droits indirects de la République française, Le directeur général adjoint,  Jean-François DUTHEIL	